

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 novembre 2024 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Erik Johnson, Micheline Groulx Stabile, Manon Robitaille, Michel Mendes et Eric Langlois

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2024-11-14.209

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2024**

---

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2024, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2024-11-14.210

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2024, tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Versements d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 6 novembre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile

Appuyé par monsieur Michel Mendes

Et unanimement résolu

**2024-11-14.211**

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Opération Nez rouge – Campagne de financement 2024	300 \$
Le Répit de la rue – Contribution	500 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.2 Transfert du Manoir Grand-Moulin – Négociation avec l'Office Régional d'habitation du Lac des Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes souhaite transférer à l'Office Régional d'habitation du Lac des Deux-Montagnes l'immeuble du Manoir Grand-Moulin situé au 3, croissant du Grand-Moulin à Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que la gestion de ce type d'immeubles d'habitations s'inscrit dans la mission de l'ORH du Lac des Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 12 novembre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé par madame Margaret Lavallée

Et unanimement résolu

**2024-11-14.212**

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à négocier les modalités d'un éventuel transfert avec l'ORH du Lac des Deux-Montagnes de l'immeuble du Manoir Grand-Moulin ;

QUE le résultat de cette négociation soit soumis par la suite au conseil municipal pour décision.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 5 novembre 2024

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n°1741 – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125.01)

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 10 octobre 2024, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'interdire le stationnement des véhicules face au 2301, chemin d'Oka (côté impair), les mercredis entre 7h et 11h ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2024-11-14.213

D'ADOPTER le Règlement n°1741 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125.01)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le Règlement sur l'administration des finances (Règl. 1263.06)

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement sur l'administration des finances (Règl. 1263.06) ;

Madame Margaret Lavallée dépose le projet de règlement qui a pour objet de supprimer le paragraphe e) de l'article 9.

5. Greffe et Services juridiques

5.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – Ordonnance de vente

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de l'état des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT les articles 511 et 512 de la *Loi sur les cités et villes* ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2024-11-14.214** D'ORDONNER au greffier de vendre à l'enchère publique, le 21 janvier 2025, à 10h, à l'hôtel de ville, les immeubles en défaut de paiement des taxes municipales apparaissant dans l'état dressé par la trésorière, à l'exclusion des immeubles dont le montant total des taxes municipales dues est inférieur à 100 \$ ;

**ADOPTÉE**

**5.2 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – Autorisation au greffier d'enchérir**

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2024-11-14.215** D'AUTORISER le greffier à enchérir jusqu'à concurrence des taxes dues (municipales et scolaires) et des frais encourus, lors de la vente des immeubles en défaut de paiement des taxes, le 21 janvier 2025.

**ADOPTÉE**

**6. Finances**

**6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Octobre 2024**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2024 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	3 558 601,73 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	1 846 376,77 \$

**6.2 États des revenus et dépenses au 30 septembre 2024**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les documents suivants, produits par la trésorière et directrice générale adjointe :

- État des activités financières au 30 septembre 2024
- État prévisionnel des activités financières

**7. Ressources humaines**

**7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général**

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

**7.2 Embauche employée-cadre - Adjointe à la direction générale et au cabinet du maire – Madame Véronique Daigneault**

CONSIDÉRANT le départ prochain de l'adjointe à la direction générale et au cabinet du maire ;

CONSIDÉRANT que ce poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et développement organisationnel, datée du 12 novembre 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2024-11-14.216**

D'ENGAGER madame Véronique Daigneault à titre d'employée-cadre, au poste d'adjointe à la direction générale et au cabinet du maire, à compter du 25 novembre 2024.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**8. Urbanisme et environnement**

**8.1 Demande de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

**2024-11-14.217**

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

	Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation
A)	Dossier 2024-00782 640, rue Kelly (Lot 1 603 628)	D'autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale existante avec une marge avant secondaire de 3,80 mètres au lieu de 6 mètres.

**ADOPTÉE****8.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par monsieur Michel Mendes

Et unanimement résolu

2024-11-14.218

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants :

	Adresse des travaux	Description
A)	350, rue du Régent, lot 5 914 724	D'approuver la demande de modification de la demande de PIIA n°2024-00162, acceptée le 9 mai 2024, par le remplacement du revêtement de toiture initialement prévu en métal par une toiture en bardeau d'asphalte de couleur slate grey tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise. La présente résolution modifie en conséquence la résolution no. 2024-05-09.104D.
B)	1705, Chemin d'Oka, lot 1 974 190	D'approuver la demande de PIIA n°2024-00751 pour le projet de rénovation pour un nouvel escalier extérieur en métal pour le bâtiment qui a des logements à l'étage tel que démontré sur l'image couleur soumise.
C)	417, 26 <sup>e</sup> Avenue, lot 1 973 867	D'approuver la demande de PIIA n°2024-00767 pour le projet de changement du revêtement de toiture de bardeau d'asphalte en toiture métallique super vic de couleur bleu royal tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
D)	21, 13 <sup>e</sup> Avenue, lot 5 827 912	D'approuver la demande de PIIA n°2024-000785 pour le projet de nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont un revêtement de type Canoxel du modèle Maibec de couleur Moka foncé associé à un revêtement de même nature et du même modèle de couleur Scandinave. La toiture sera revêtue de bardeaux d'asphalte de couleur brun tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.

<p>E)</p> <p>640, rue Kelly, lot 1 603 628</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2024-00659 pour le projet d'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement sont un revêtement extérieur en déclin horizontal de type Canoxel de couleur bleu minuit, modèle Ridgewood D5 tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumis.</p>
<p>F)</p> <p>7, 15<sup>e</sup> Avenue lots 1 606 751, 1 606 848, 1 606 982, 1 973 763, 2 646 767, 2 822 176 à 2 822 178, 1 606 845, 1 606 888, 1 974 304, 1 975 097, 1 606 890, 1 606 896 et 1 606 752</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2024-00806 pour le projet intégré résidentiel de plus de 1000 unités comprenant des maisons de ville sur trois étages avec 3 tours de 16 étages et une de 15 étages rattachée à une de 16 étages avec une variation du nombre d'étages.</p> <p>Les matériaux de revêtement pour les maisons de ville seront composés de maçonnerie et de fibrociment en panneau et que pour les tours d'habitations il y aura un mixte de maçonnerie et de revêtements d'aluminium prépeint. Les couleurs de la maçonnerie sera couleur shadow ridge velour et couleur Kelowna ainsi que la couleur terre cuite et charcoal pour les fibrociments pour les maisons de ville. Pour les tours, la maçonnerie variera avec des couleurs shadow ridge velour, brookview matt et kelowna avec des revêtements d'aluminium prépeint dans les teintes de brun, de gris et d'un gris acier, tel que démontré sur les images couleur soumises.</p>
<p>G)</p> <p>7, 15<sup>e</sup> Avenue lots initiaux 1 606 751, 1 606 848, 1 606 982, 1 973 763, 2 646 767, 2 822 176 à 2 822 178, 1 606 845, 1 606 888, 1 974 304, 1 975 097, 1 606 890, 1 606 896 et 1 606 752, lot projeté 6 659 109</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2024-00016 pour une opération cadastrale visant à regrouper des lots 1 606 751, 1 606 848, 1 606 982, 1 973 763, 2 646 767, 2 822 176 à 2 822 178, 1 606 845, 1 606 888, 1 974 304, 1 975 097, 1 606 890, 1 606 896 et 1 606 752 pour devenir le lot 6 659 109.</p>
<p>H)</p> <p>796, Boulevard Deux- Montagnes lot initial 1 972 837 lots projetés 6 655 616 et 6 655 617</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2024-00015 d'une opération cadastrale par la subdivision du lot 1 972 837 et la création des lots 6 655 616 et 6 655 617 du cadastre du Québec : le maire et le greffier sont autorisés à signer la demande ainsi que tout autre document utile à cette fin.</p>

**ADOPTÉE**

**8.3 Adjudication de contrat – Collecte et transport des déchets et des matières organiques 2025-2028 – (Appel d’offres SUE2024-03)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d’offres public pour la collecte et le transport des déchets et des matières organiques 2025-2028 avec deux années d’option de renouvellement 2029 et 2030 ;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et que les trois plus basses sont :

Fournisseurs	Montant
Services Ricova inc.	826 210,10 \$
Environnement Routier NRJ inc.	991 021,54 \$
Enviro connexions	1 025 321,44 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Nathalie Lavoie, directrice au Service de l’urbanisme et de l’environnement, datée du 6 novembre 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
 Appuyé par monsieur Eric Langlois  
 Et unanimement résolu

**2024-11-14.219**

D’ACCORDER le contrat pour la collecte et le transport des déchets et des matières organiques 2025-2028 à *Services Ricova inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 826 210,10 \$, taxes incluses, suivant les documents d’appel d’offres (SUE2024-03). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée aux postes budgétaires 02.451.10.446, 02.451.20.446 02.452.35.446 et 02.453.00.446.

**ADOPTÉE**

**9. Génie et services techniques**

**9.1 Produits chimiques de traitement des eaux – Usine de filtration – Année 2025**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes fait partie du regroupement d’achats Rive-Nord pour l’achat des produits chimiques de traitement des eaux ;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres réalisé par la Ville de Repentigny pour et au nom du regroupement d’achats Rive-Nord, pour la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux pour l’année 2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Longval, Chargé de projet au Service du Génie et des Services techniques, datée du 31 octobre 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois  
 Appuyé par monsieur Michel Mendes  
 Et unanimement résolu

La résolution 2024-11-14.220 est corrigée par le procès-verbal de correction 2024-02.



## 2024-11-14.220

D'ACCORDER les contrats de fournitures des produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration pour l'année 2025 selon les prix unitaires indiqués, aux plus bas soumissionnaires conformes, à savoir :

PRODUITS CHIMIQUES	FOURNISSEURS	PRIX UNITAIRES
Sulfate d'aluminium 48,8 %	Kemira Water Solutions Canada inc.	0,3410 \$ / kg liquide
Pass 10 - vrac liquide	Kemira Water Solutions Canada inc.	0,5990 \$ / kg liquide
Polymère eau potable sac de 25 Kg	Univar Canada Ltée	6.370 \$ / kg sec
Hypochlorite de sodium 12 % (7500L)	UBA Inc.	0,505 \$ / Litre
Hypochlorite de sodium 12 % (13000L)	UBA Inc.	0,480 \$ / Litre
Silicate de sodium « N »	Brenntag Canada Inc.	0,667 \$ / kg
Hydroxyde de sodium 50% (Soude Caustique)	Produits chimiques Sodrox	1.1950 \$ / kg sec

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.412.00.635

**ADOPTÉE****10. Loisirs et développement communautaire****10.1 Parc Olympia - L'hivernale 2025**

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir l'autorisation du conseil pour la tenue des festivités de L'hivernale, le 8 février 2025, au parc Olympia ;

CONSIDÉRANT les besoins de la programmation établit pour autoriser sur un lieu public :

- la tenue des festivités ;
- la vente d'aliments ;
- la vente et la consommation d'alcool.

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur Vie citoyenne et services de proximité, datée du 21 octobre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

## 2024-11-14.221

D'AUTORISER, au parc Olympia :

- la tenue des festivités de L'hivernale, le 8 février 2025 ;
- la vente d'aliments dans un lieu public ;
- la vente et la consommation d'alcool.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service de sécurité incendie, du Service des travaux publics, du Service des loisirs et développement communautaire et de Culture et bibliothèque afin d'assurer le support et de maintenir le respect des exigences de sécurité et de logistique au bon fonctionnement de cet évènement.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.192.04.699 et le montant de 20 000 \$ (logistique et animation)

**ADOPTÉE**

**10.2 Versements d'aides financières aux organismes accrédités – Programme 2024**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remettre des sommes aux organismes locaux, régionaux, culturels et sportifs ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur Vie citoyenne et services de proximité, en date du 23 octobre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Eric Langlois  
Et unanimement résolu

**2024-11-14.222**

D'OCTROYER les assistances financières au montant de 66 100 \$, aux organismes accrédités par la Ville et inscrits sur la liste jointe au rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur Vie citoyenne et services de proximité, datée du 23 octobre 2024 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée aux postes budgétaires suivants :

- 63 450 \$ au poste budgétaire 02.719.00.991
- 2 650 \$ au poste budgétaire 02.772.03.991

**ADOPTÉE**

**10.3 Association de Ringuette Deux-Montagnes - Championnats provinciaux LERQ – Demande de gratuité d'heures de glace**

---

CONSIDÉRANT que les Championnats provinciaux LERQ donnent de la visibilité à l'Association de Ringuette Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que ceci permet aux jeunes filles de pratiquer leur sport et de vivre une expérience pour la région ;

CONSIDÉRANT une demande de gratuité d'heures de glace pour accueillir les Championnats Provinciaux LERQ qui auront lieu du 12 au 14 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur Vie citoyenne et services de proximité, en date du 24 octobre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2024-11-14.223

D'ACCORDER à l'Association de Ringuette Deux-Montagnes une gratuité d'heures de glace à l'aréna Olympia, dans le cadre des Championnats Provinciaux de ringuette qui auront lieu, du 12 au 14 mars 2026, pour un maximum de 25 heures.

**ADOPTÉE**

**10.4 Levée de fonds pour l'Association de Ringuette Deux-Montagnes - Demande de tarification spéciale pour des heures de glace**

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Gregory Brown (parent d'une jeune fille dans l'Association) pour une levée de fonds qui serait faite lors d'un tournoi de hockey dont tous les fonds amassés seraient remis à l'Association de Ringuette Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Caroline Roberge, Cheffe de division au Service des loisirs et développement communautaire, en date du 31 octobre 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2024-11-14.224

D'ACCORDER à Monsieur Gregory Brown une tarification spéciale d'heures de glace à l'aréna Olympia, soit 50\$/heure dans le cadre d'une levée de fonds au profit de l'Association de Ringuette Deux-Montagnes qui aura lieu le 29 décembre 2024, pour 3,5 heures de glace.

**ADOPTÉE**

**11. Incendies**

**11.1 Schéma de couverture de risques d'incendie – Dépôt du rapport d'activités 2023**

CONSIDÉRANT le bilan du schéma de couverture de risques d'incendie (grille d'évaluation et rapport d'activités 2023) ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* toute autorité locale chargée de l'application de mesures prévues au schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Norbert Vendette, directeur du Service de sécurité incendie, datée du 5 novembre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2024-11-14.225

D'APPROUVER le rapport d'activités 2023 et la grille d'évaluation des actions liées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, du Service de sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

**12. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h .  
Onze (11) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21 h 10.

Madame Groulx quitte à 20h45

**13. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques